

# TROUSSE D'INFORMATIONS



**26-27 mars 2022**

Présenté par :

Québec Excellence Synchro, la ville de Québec et  
Natation Artistique Québec



TROUSSE D'INFORMATION VERSION 2 (14 février 2022)

## INFORMATIONS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Dates</b>	<b>26-27 mars 2022</b>
<b>Hôtes</b>	Québec Excellence Synchro
<b>Lieu</b>	<b>Piscine Lucien-Flamand</b> 7 Rue Robert-Rumilly – Porte 19 Québec, G1k 2K5 418 641-6130  <i>Stationnement disponible</i>
<b>Programmes visés</b>	<b>Régional</b> 8-10 ans, 11-12 ans, 13-17 ans <b>Provincial</b> 9-10 ans, 11-12 ans, 13-15 ans, 16-20 ans <b>Maîtres</b> (tous les âges)
<b>Format</b>	<b>Hybride</b> – Les épreuves de figures seront tenues en format virtuel.
<b>Gérant·e·s de la compétition</b>	Félix-Antoine Levasseur
<b>Ressource NAQ</b>	Geneviève Quesnel, Coordonnatrice aux compétitions
<b>Demandes d'informations</b>	Organisation, musique, services → <a href="#">Félix-Antoine Levasseur - QES</a> Règlements, inscriptions, logistique → <a href="#">Geneviève Quesnel - NAQ</a>
<b>Communications</b>	La trousse d'information et les autres messages importants seront disponibles sur la <a href="#">page de l'événement, sur le site web de Natation Artistique Québec</a> .  <b>Les documents finaux seront disponibles le mardi précédent l'événement.</b>
<b>RÈGLEMENTATION</b>	La réglementation habituelle et ajustée 2021-2022 de Natation Artistique Québec sera appliquée. Prendre connaissance du <a href="#">document à cet effet</a> .
<b>Exception</b>	<b>Aucune pénalité ne sera appliquée.</b>
<b>Classement</b>	<b>Dans les circonstances actuelles, EXCEPTIONNELLEMENT, aucune qualification n'est requise pour les Championnats provinciaux 2022.</b>
<b>Note importante</b>	<b>Il est fortement recommandé de favoriser un retour progressif au rythme des athlètes.</b>

## INSCRIPTIONS

Date de soumission

Mode d'inscription

**La date limite pour les inscriptions est le 2 mars 2022 à 23h59.**

Toutes les inscriptions doivent être transmises à l'aide du programme d'inscription en ligne de Natation Artistique Canada.

Inscriptions tardives

Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à Geneviève Quesnel, et seront assujetties à des pénalités de retard.

Remboursement

Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables, à l'exception des cas des athlètes pouvant être justifiés par un billet médical. Dans ce cas, les frais des épreuves seulement sont remboursables.

Frais

La politique tarifaire 2021-2022 de NAQ sera appliquée.

---

## ÉPREUVES

Nageurs/euses d'essais

Pour les épreuves de figures seulement. À déterminer par NAQ et QES.

Figures imposées

Les figures seront pigées, annoncées par courriel et mises sur la page de l'événement du site internet de NAQ **le vendredi 25 février 2022**, soit 14 jours avant la date de remise des vidéos de figures de la première compétition de qualification.

Routines

**Aucun temps minimum de routine n'est requis pour cette compétition.** Les routines peuvent également avoir des « temps morts » en remplacement des mouvements acrobatiques par exemple.

## ACTIONS REQUISES

### OFFICIEL·LE·S

Nombre

Admissibilité

Chaque club participant devra fournir le nom **de 2 officiel·le·s**.

Les officiel·le·s doivent être en règle auprès de NAC ou NAQ (affilié·e·s et dûment requalifié·e·s).

Date de soumission

**La date limite pour soumettre les noms est le 11 mars 2022, 12h00 (midi).**

Méthode de transmission

Via le FORMULAIRE conçu à cet effet.

### MUSIQUE

Date de soumission

Méthode de transmission

**La musique déjà numérisée doit être envoyée au plus tard le 14 mars 2022**

**Par courriel au : QESadjoint@gmail.com**

Note

Numérisation et nomenclature

À titre préventif : n'oubliez pas d'apporter votre musique sous un autre format. Les procédures sont disponibles à [l'Annexe 7](#).  
*(Une version à jour en date de février 2022 a été déposée sur le site. Assurez-vous d'utiliser cette version).*

*Toute dérogation à ce règlement peut entraîner une amende.*



## VIDÉOS

### Date limite de soumission

Les vidéos de toutes les épreuves devront être complètement téléchargées avant le **18 mars 2022, 12h00**.

### Méthode de transmission

Les vidéos devront être téléversées en utilisant le lien Dropbox qui sera envoyé au club à la suite de la période de validation des inscriptions.

### Format et résolution

Les fichiers vidéo transmis doivent respecter le format vidéo de **NAQ**.

### Nomenclature

Les vidéos devront être nommées de la même façon que les fichiers de musique. Vous trouverez l'information à [l'Annexe 7](#).  
*(Une version à jour en date de février 2022 a été déposée sur le site. Assurez-vous d'utiliser cette version).*

*Toute dérogation à ce règlement peut entraîner une amende.*

## ÉCHÉANCIER

- 15 février 2022 : ouverture de la période d'inscriptions
- 25 février 2022 : pige et annonce des figures imposées pour tous les programmes
- 2 mars 2022 : date limite d'inscription à la compétition
- 3 au 6 mars 2022 : période de validation des inscriptions
- 11 mars 2022 : date limite pour transmettre les noms des officiel-le-s
- 14 mars 2022 : date limite pour transmettre les fichiers musicaux
- 18 mars 2022 : date limite pour transmettre les vidéos de figures
- 22 mars : publication de la documentation finale

## ORGANISATION ET LOGISTIQUE

### Volet virtuel (figures)

- L'évaluation des figures se fera à huis clos (officiel-le-s et arbitres) seulement.
- Les résultats de l'épreuve de figures imposées seront transmis et disponibles sur la page de l'événement dans les jours suivant la tenue de l'épreuve.
- Les liens Youtube des épreuves de figures seront transmis à tous les clubs et entraîneur-e-s à la suite de la tenue de la compétition et seront disponibles pour une durée de **1 semaine**.
- Les résultats détaillés seront transmis aux clubs et entraîneur-e-s à la suite de la tenue de la compétition.

### Volet en présentiel (routines)

#### Mesures sanitaires en vigueur :

**Le passeport vaccinal sera exigé pour toutes les personnes de 13 ans et plus. Toute personne doit se soumettre aux règles en vigueur au moment de l'événement.**

**Protocole COVID :**

Bien que les mesures puissent changer en tout temps, les mesures actuelles à respecter sans exception lors de la compétition sont de garder le masque en tout temps dans le complexe aquatique, sauf lors de la prise d'un repas, en étant assis et en respectant la distanciation de 2m.

Pour les athlètes sur le bord de la piscine, tous·tes doivent garder le masque si une distanciation ne peut être respectée ou si iels doivent se déplacer pour retourner aux vestiaires. Les athlètes doivent garder le masque dans les vestiaires également.

**Cantine :**

Une cantine sera installée sur place.

**Vestiaires et salles de repos :**

Les salles disponibles sont limitées et les espaces pour les athlètes et parents seront très restreints.

**Il est possible que des « vagues » soient planifiées et certaines règles ajustées afin de limiter le nombre de personnes sur le bord du bassin et dans les vestiaires.**

**Le tout sera clairement indiqué sur l'horaire ou dans un document annexe à cet effet.**

## PISCINE



Les dimensions de la piscine sont de 50 mètres par 6 couloirs.

Les épreuves de routines se dérouleront dans le bassin profond de 25m X 6 couloirs.

**Bassin d'échauffement :**

Un bassin d'échauffement de 25m X 6 corridors sera disponible, **selon l'horaire indiqué.**  
**Si les activités de ce bassin, nuisent au déroulement de la compétition, l'arbitre peut cesser tout échauffement dans celui-ci, et ce, en tout temps.**

**Estrades :**

Les estrades seront ouvertes et gérées selon les consignes COVID.  
La distanciation sera demandée.

# Au plaisir de vous recevoir !